

Réforme bancaire : en-dessous de l'annonce

La commission des finances de la Chambre examine cette semaine le projet de loi sur la séparation des métiers bancaires. Le collectif « scinder les banques » s'inquiète que cette réforme n'ait pas autant d'impact qu'annoncé et demande que la loi soit amendée.

Entre annonce d'un accord...

L'accord de gouvernement de décembre dernier sur la séparation des métiers bancaires annonçait l'interdiction pour la banque de dépôt d'investir pour compte propre sur les marchés financiers tandis que l'ensemble des activités de marché de cette banque devraient être limitées à 15 % du volume total des activités de la banque. Si le volume de ces activités de marché dépassait le seuil fixé, la banque devait couvrir chaque euro supplémentaire investi par l'équivalent en fonds propres.

Et réalité législative

Malheureusement, l'actuel projet de loi ne vise pas à séparer de façon stricte les métiers bancaires. Bien que le texte cherche à limiter leur exposition aux risques de marché, les épargnants et citoyens restent menacés par les conséquences de la spéculation et d'une nouvelle crise financière.

Concernant l'**interdiction pour les banques de dépôt de conduire des activités de marché pour compte propre**, le texte souffre de trop **nombreuses exceptions** (tenues de marché, opérations de couverture, gestion de trésorerie, etc.) qui déforment la loi. Le gouvernement se justifie en affirmant que ces opérations sont utiles à l'économie réelle et peuvent être bénéfiques aux entreprises. Mais ces opérations pourraient tout aussi bien être conduites dans la banque d'investissement et non dans celle de dépôt ! De plus, le contrôle du respect de cette réforme s'avérera très compliqué lorsqu'il s'agira de faire le tri entre activités de marchés autorisées et interdites pour les banques de dépôt. D'autre part, le projet de loi ne prévoit pas clairement que les activités de négociation doivent être séparées dans une banque d'affaires distincte et permet la création d'une société sœur dans un même groupe, ce qui laisse ouvert le risque de contagion, au moins via un risque de réputation.

Concernant le fait de **limiter l'ensemble des activités de marché à 15 % du volume total des activités de la banque**¹ et l'obligation de sur-pondérer par des fonds propres en cas de dépassement, ils constituent une avancée de la proposition de loi belge par rapport aux autres lois européennes. Mais bien que l'intention exprimée soit louable, on peut se demander si ce plafond de 15 % sera à même de garantir une protection totale en cas de nouvelle crise mondiale. De plus, ce seuil n'est en réalité mentionné à aucun endroit dans le projet de loi mais uniquement avalisé par un arrêté royal² modifiant le règlement de la Banque nationale. S'il demeure possible pour le régulateur de le relever sans nécessiter l'aval du pouvoir législatif, il existe un risque que les banques fassent pression pour accroître le seuil lorsque l'économie reprendra son envol, au nom de la sacro-sainte concurrence internationale. Une modification de l'arrêté royal en ce sens pourrait bien passer inaperçue !

1 Étant donné la réduction du niveau de risque des activités de marché depuis 2008, seules deux banques dépassent encore ce seuil en Belgique actuellement.

2 Daté du 26 décembre 2013.

Alors que le parlement entame l'examen du projet de loi sur la réforme bancaire, le collectif « scinder les banques » continue de penser que la solution qui protégera efficacement épargnants et citoyens est une stricte séparation entre activités de dépôt et activités de négoce (même pour compte de tiers) pour éviter tout contournement lié à la difficulté du contrôle du respect des exigences. Pour se rapprocher au maximum de cette option, le collectif demande d'apporter les amendements nécessaires à une séparation stricte des activités de dépôts et de négociations et à tout le moins, de supprimer les multiples exceptions et faire en sorte que le seuil de 15 % soit diminué et directement inséré dans le texte de loi lui-même.

Contact

Sites internet : www.scinderlesbanques.be et www.bankensplitsen.be

et sur [Facebook](#)

Les partenaires de la campagne

La campagne ScinderLesBanques.be est menée par le collectif citoyen Roosevelt.be, le [Réseau Financité](#) et [Fairfin](#). la campagne est menée dans le cadre de la campagne européenne de Finance Watch "[Changer la Finance](#)". Elle est soutenue par de nombreuses associations, organisations, syndicats et mutuelles (voir sur www.scinderlesbanques.be).

Contacts presse :

Laurence Roland : laurence.roland@rfa.be
02/340 08 65 - 0497 /51.50.74

Amandine Clout : Amandine.clout@rfa.be
02/340 08 62

Michel Cermak : Michel.cermak@gmail.com
0472 / 45 22 73